



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Débarquement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 5/27 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habitot ou depoi. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habitot ou depoi. communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitot ou depoi. communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) : habitot ou depoi. communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habitot ou depoi. communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique : existante, adjugé ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier : privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable, Non navigable

1^{re} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, non classé, Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur (Mise à jour : 28/10/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont basées sur la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'habitat individuel ne sont pas en vigueur en tant que telles. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'habitat individuel.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MFW-DGRNE, MFW-DGTALP, IGN

Traitement des données : OGA et SPGE

